

XXI<sup>e</sup> année

No 8

— 2 —

Août

1918

— 0 —

---

# ANNALES

des

# PRETRES-ADORATEURS

et de la

# LIGUE SACERDOTALE DE LA COMMUNION



NOUVELLE SERIE

---

Canada: \$1.00 - - - - - Etats-Unis: \$1.25

---

368 MONT-ROYAL EST, MONTREAL, P. Q.

## Sommaire du numéro d'Août 1918

	PAGES
I. — Cinquantième anniversaire de la mort du Vén. P.-J. Eymard.....	225
II. — Les Prescriptions Eucharistiques du "Codex Juris Cancnici"..... Henri Evers, s.s.s..	229
III. — Obligation pour le prêtre de s'unir à Jésus- Christ et de prêcher Jésus-Christ.....	235
IV. — Sujet d'adoration. — <i>Salva nos</i> .....	238
V. — La Réserve Eucharistique chez les Angli- cans.....	243
IV. — Prières pour les prêtres.....	253

---

### DEFUNT

M. l'abbé J.-C. Blanchard, du diocèse de S. Hyacinthe, membre de l'Association depuis septembre 1895.

---

### BIBLIOGRAPHIE

~~~~~

Sous le titre *Etudes évangéliques* Mr. l'abbé Victor Many, prêtre de Saint-Sulpice, vient de donner au public, en un joli volume de plus de trois cents pages, une série d'études sur la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, parues naguère dans diverses Revues. Ce livre fait honneur à son auteur. Une grande érudition, une piété qui va jusqu'à l'onction, certains aperçus que seule une méditation profonde a pu découvrir donnent à cet ouvrage une singulière valeur. L'éloge qu'en fait dans sa Préface Mgr Gauthier est d'ailleurs à lui seul la plus haute des recommandations.

Nos Confrères voudront, nous en sommes sûrs, se procurer ce volume dont la place est marquée d'avance dans toute bibliothèque sacerdotale.

En vente chez l'auteur,

L'unité, 75 sous.

La douzaine, \$8.00.



## CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE

de la mort

### Du Vénérable P.-J. Eymard

---

Le 1er août ramène pour les Fils du Vénérable Pierre-Julien Eymard un cher et précieux souvenir; celui du cinquantième anniversaire de sa pieuse et sainte mort. C'est un samedi, le 1er août 1868, le jour de la fête de saint Pierre-ès-Liens, à l'heure des premières vêpres de Notre-Dame de la Portioncule, que Notre Seigneur appelait à lui son dévoué serviteur. Il n'avait que cinquante-sept ans.

\*  
\* \* \*

Les desseins de Dieu sont incompréhensibles et ses jugements impénétrables. S'il était une chose que pussent désirer unanimement le Fondateur de la Congrégation du Très Saint Sacrement et ses fils spirituels, c'était que, quand la mort viendrait pour ravir leur Père bien-aimé, elle le trouvât à son poste d'adorateur, et leur permît d'entourer son lit, de recevoir sa bénédiction et de recueillir comme un testament précieux ses dernières paroles. Le bon Dieu les priva les uns et les autres de cette douce consolation. Ce fut pendant un voyage qu'il avait entrepris pour aller goûter un instant de repos et refaire sa santé délabrée à l'air pur de ses montagnes que le Vénérable fut saisi, à Grenoble, de la maladie qui, en si peu de temps, le conduisit à la mort. Ayant pu à grand'peine gagner la maison où il était né et où vivait encore sa pieuse sœur, il s'y éteignait après quelques jours de maladie, doucement, sans agonie, comme la lampe du sanctuaire quand sa modeste flamme a épuisé jusqu'à la dernière goutte d'huile qui l'alimentait. Deux de ses religieux seulement se trou-

vaient auprès de lui à ce moment. Le matin même, il avait reçu en viatique l'Hostie sainte qu'il avait adorée et exaltée tous les jours de sa vie et qui, à l'heure suprême, venait consoler son agonie, recueillir son dernier soupir et lui ouvrir la porte du ciel.

L'immense douleur de cette séparation allait se prolonger pendant neuf ans pour la famille religieuse du Père Eymard. Son corps reposait dans le cimetière de la Mure (Isère), recouvert d'un modeste prie-Dieu de pierre. Couché au chevet de l'église, la face tournée vers l'autel, le Père Eymard semblait regarder encore le Tabernacle sacré d'où Jésus, parlant à son cœur pour la première fois, le conquit sans retour.

Cependant, le 29 juin 1877, après de longues instances et de nombreuses difficultés, les Religieux du Très Saint Sacrement avaient la douce consolation de ramener à leur maison-mère de Paris les dépouilles vénérées de leur Fondateur. Il repose aujourd'hui dans l'église du *Corpus Christi*, dans un caveau préparé au milieu du sanctuaire, entre les prie-Dieu des adoreurs, au pied du trône de l'Exposition perpétuelle qu'il a dressé au prix de tant de sacrifices, en face de l'ostensoir d'où l'Hostie sainte toujours solennellement exposée semble inonder sa tombe de lumière, d'espérance et d'amour.

Là, le Vénérable est encore adoreur de l'auguste Sacrement exposé; dans le silence de la mort, il prêche encore; il apprend à sa famille religieuse, agrandie de tous les membres des Œuvres eucharistiques sorties de son cœur: les Prêtres-Adorateurs et les Agrégés du Très Saint Sacrement, comment on adore, on se dévoue, on se donne et on meurt, caché dans les profondeurs de son tombeau, il répète toujours la devise de la sainteté eucharistique: *Oportet illum crescere, me autem minui*, et cette autre parole dont il avait fait la loi de sa vie et qu'il réalise pleinement dans la mort: "*Régnez, ô Seigneur Jésus!—Puissé-je, par mon propre anéantissement, devenir l'escabeau de votre trône eucharistique!*"

\*  
\* \*

Nos Prêtres-Adorateurs nous sauront gré de leur avoir rappelé aujourd'hui le souvenir de notre Vénérable Père et

de les avoir associés à notre filiale reconnaissance envers lui. Après le service de l'adorable Eucharistie et le soin de sa famille religieuse au berceau, on peut dire que la grande préoccupation du Père Eymard était celle du prêtre. "Les prêtres! les prêtres! disait-il un jour, avec un accent singulièrement ému, je quitterais tout pour les prêtres!" Plein de respect pour les ministres sacrés, et toujours prêt à les servir avec empressement, il recommandait à ses religieux,—il en a fait un point de sa Règle(1),—d'être pour eux d'une affectueuse déférence, de les recevoir avec amour et de vénérer, en leur personne, Jésus-Christ lui-même, le souverain Prêtre.

C'est toujours sous l'influence de cette pensée que le Père traça à grands traits le règlement des Prêtres-Adorateurs et indiqua en des lignes admirables l'esprit qui doit les animer. Ce ne sera, à la vérité, que plusieurs années après sa mort que l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs prendra une place d'honneur parmi les œuvres sacerdotales, mais elle ne sera que la germination de la semence que le Père Eymard avait jeté dans le jardin de l'Eglise et qu'il avait souvent arrosée des larmes de son cœur et du sang de ses sacrifices.

Bien que nous n'admettions pas ordinairement de poésie dans les *Annales*, nous sommes heureux de faire une exception aujourd'hui en faveur de la gracieuse pièce qu'un de nos fervents Associés dédia naguère à notre Vénérable Père Fondateur.

#### A LA MEMOIRE DU V. P.-J. EYMARD

|                                  |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Aux yeux de l'homme et de l'ange | Des prêtres!...ces rois dont l'âme |
| Aux regards charmés de Dieu,     | Reçut un sacre éternel,            |
| Qu'elle est belle la phalange    | Et dont le cœur tout de flamme     |
| Que créa ton cœur de feu!        | Aime comme on aime au ciel.        |
| Ta famille eucharistique         | Ceux-là même que décorent          |
| Te donna dès son berceau,        | La pourpre et l'éclat du nom,      |
| L'espérance prophétique          | Prélats, Evêques, s'honorent       |
| De l'avenir le plus beau.        | D'être de ta légion.               |

(1) Sacerdotes sæculares ad sacrum secëssum in suo cœnaculo recipiant amanter, ut inde ardentiores Domini sacramentales adoratores et apostoli in spiritu et veritate evadant. (*Const. C. SS. P. Ia, cap. xxv.*)

Telle une vigne féconde  
Dilate ses pampres verts,  
Tu la vois, de l'autre monde,  
S'étendre à tout l'univers.

Ce n'est pas aux cœurs vulgaires  
Que s'adressent tes appels;  
Tu choisis pour volontaires  
L'élite entre les mortels.

Au grand Roi Jésus tu donnes,  
Pour noble Garde d'Honneur,  
Ceux qui portent des couronnes  
Dont Dieu seul sait la splendeur.

Qu'il rayonne sa lumière  
Sur les Deux-Mondes ravis,  
Et reçoive de la terre  
Des hommages infinis!

Et ces anges de la terre,  
Emules de tes ardeurs,  
Sont déjà, sous ta bannière,  
Vingt-cinq mille Adorateurs. (1)

Et ta milice enflammée,  
Qui grandit de jour en jour,  
Va devenir une armée  
Incendiant tout d'amour.

C'est ton vœu, c'est ta devise:  
Que le Très Saint Sacrement,  
Ce beau soleil de l'Eglise,  
Monte dans le firmament.

Voilà l'œuvre de ta vie  
Et ton éternel honneur,  
Ange de l'Eucharistie,  
Illustre et saint Fondateur.

Et ce Jésus, dont la gloire  
Embrasa ton cœur mortel,  
Glorifiera ta mémoire  
En t'érigeant un autel.

LA RÉDACTION.

---

(1) L'Association des Prêtres-Adorateurs compte aujourd'hui 120,000 membres, parmi lesquels Sa Sainteté Benoît XV, 15 cardinaux, 240 archevêques et évêques.

## MESSE ANNUELLE

### Pour les Associés Défunts

(Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1905)

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de **2800 à 3200** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts.

## LES PRESCRIPTIONS EUCHARISTIQUES DU "CODEX JURIS CANONICI"

(suite)

### VI. — DE L'OBLIGATION POUR LES PASTEURS D'AMER D'APPLIQUER LA MESSE POUR LEUR PEUPLE.

A. *Les Evêques résidentiels*, à partir du moment où ils ont pris possession de leur siège, sont tenus d'appliquer la Messe pour le troupeau confié à leur soin, tous les Dimanches et toutes les fêtes de précepte, même supprimées. On ne saurait admettre l'excuse de la modicité des revenus, ni aucune autre exception(1).

Il faut pourtant observer que :

a) Le jour de Noël, et si une fête de précepte tombe le Dimanche, ils ne sont tenus d'appliquer, ces jours-là, qu'une seule messe.

b) Si une fête est transférée non seulement quant à l'office, mais encore quant au précepte, la Messe doit être appliquée le

(1) Can. 339 §1. Debent quoque (Episcopi), post captam sedis possessionem, omni exiguitatis redituum excusatione, aut alia quavis exceptione remota, omnibus dominicis aliisque festis diebus de præcepto, etiam suppressis, Missam pro populo sibi commisso applicare.

§2. In festo Nativitatis Domini, et si quod festum de præcepto in diem dominicam incidat, satis est ut Missam unam pro populo applicent.

§3. Si festum ita transferatur ut in die *ad quem* non solum fiat officium cum Missa festi translati, sed serventur quoque obligationes audiendi Missam et abstinendi a servilibus, Missa pro populo applicanda est in die ad quem; secus in die *a quo*.

§4. Episcopus Missam pro populo diebus supra indicatis per se ipse applicare debet; si ab ejus celebratione legitime impediatur, statis diebus applicet per alium; si neque id præstare possit, quamprimum vel per se ipse vel per alium applicet alia die.

§5. Licet Episcopus duas vel plures dioceses æque principaliter unitas regat aut, præter propriam diocesim, aliam vel alias in administrationem habeat, obligationi tamen satisfacit per celebrationem pro universo populo sibi commisso.

§6. Episcopus, qui obligationi de qua in superioribus paragraphis, non satisfecerit, quam citius pro populo tot applicet Missas, quot omisit.

jour où la fête est transférée; si elle n'est transférée que pour l'office, l'obligation d'appliquer la messe reste fixée au jour où régulièrement aurait dû se faire l'office.

c) L'Evêque doit appliquer la messe par lui-même;

S'il ne peut célébrer ces jours-là, qu'il applique la messe par un autre;

Si même cela est impossible, il doit, par lui-même ou par un autre, appliquer la messe un autre jour, le plus tôt possible.

d) Si un évêque gouverne deux ou plusieurs diocèses unis *æque principaliter* ou si, outre le gouvernement de son diocèse, il est chargé d'en administrer un ou plusieurs autres, il lui suffit de célébrer et d'appliquer une seule messe pour tout le peuple confié à ses soins.

Cette remarque vaut également pour le curé et le quasi-curé chargés de plusieurs paroisses, comme nous le dirons plus loin.

e) L'Evêque qui n'a pas satisfait à l'obligation d'appliquer la messe pour son peuple, doit, au plus tôt, appliquer autant de messes qu'il en a omises.

B. *Les abbés et prélats nullius* ont exactement les mêmes pouvoirs ordinaires et les mêmes obligations que les Evêques résidentiels dans leur propre diocèse; les sanctions sont les mêmes(1).

C. *Le Vicaire capitulaire* est tenu d'appliquer la Messe pour le peuple, comme l'Evêque(2).

Si, par une disposition spéciale du Saint Siège, c'est l'Archevêque ou un autre Evêque qui désigne l'administrateur d'un siège épiscopal vacant, cet administrateur n'a pas d'autres facultés ni d'autres obligations que celles qui incombent au Vicaire capitulaire et il est sujet aux mêmes peines en cas d'infraction(3).

(1) Can. 323 §1. Abbas vel Prælatius nullius easdem potestates ordinarias easdemque obligationes cum iisdem sanctionibus habet, quæ competunt Episcopis residentialibus in propria diœcesi.

(2) Can. 440. Vicarius Capitularis obligatione tenetur residendi in diœcesi et applicandæ Missæ pro populo ad normam can. 338, 339.

(3) Can. 431 2. Sicubi ex speciali Sanctæ Sedis dispositione Archiepiscopus aliisque Episcopus Administratorem diœcesis vacantis designet, hic omnes et solas facultates habet quæ Vicario Capitulari competunt, eisdem obligationibus ac pœnis obnoxius.

D. *L'administrateur apostolique* constitué d'une manière stable a les mêmes droits, les mêmes honneurs et les mêmes obligations que l'Evêque résidentiel.

S'il n'a été constitué que pour un temps, il a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Vicaire capitulaire, mais si le siège est occupé, il peut faire la visite du diocèse, conformément au droit, et il n'est pas tenu d'appliquer la Messe pour le peuple(1).

E. *Le Coadjuteur* donné à un Evêque devenu incapable de remplir son office a tous les droits et devoirs épiscopaux, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les Lettres apostoliques(2)...

F. *Les Curés et vicaires paroissiaux.*

1° Les Curés sont tenus d'appliquer la Messe pour le peuple de la même manière que les Evêques(3).

(1) Can. 315 §1. Administrator Apostolicus permanentiter constitutus eisdem iuribus et honoribus fruitur, iisdemque obligationibus tenetur, ac Episcopus residentialis.

§2. Si ad tempus datus sit:

1° Eadem jura ac officia habet, ac Vicarius Capitularis; sed, sede plena, potest diocesim visitare ad tramitem juris; nec tenetur obligatione applicandæ Missæ pro populo, quæ Episcopum gravat.

(2) Can. 351 §2. Nisi aliud in his litteris (apostolicis) caveatur, Coadjutor qui datur Episcopo prorsus inhabili; habet omnia jura ac officia episcopalia.

(3) Can. 466 §1. Applicandæ Missæ pro populo obligatione tenetur parochus ad normam can. 339, quasi-parochus ad normam can. 306.

§2. Parochus qui plures forte paræcias æque principaliter unitas regat aut, præter propriam paræciam, aliam vel alias in administrationem habeat, unam tantum debet Missam pro populis sibi commissis diebus præscriptis applicare.

§3. Ordinarius loci justa de causa permittere potest ut parochus Missam pro populo alia die applicet ab ea quæ jure adstringitur.

§4. Parochus Missam pro populo applicandam celebret in ecclesia paræciali, nisi rerum adjuncta Missam alibi celebrandam exigant aut suadeant.

§5. Legitime absens parochus potest Missam pro populo applicare vel ipse per se in loco in quo degit, vel per sacerdotem qui ejus vices gerat in paræcia.

a) Ainsi qu'il a été dit des Evêques, si un curé a plusieurs paroisses unies *æque principaliter* ou si, outre le gouvernement de sa paroisse, il est chargé d'en administrer une ou plusieurs autres, il lui suffit de célébrer et d'appliquer une seule Messe pour tout le peuple confié à ses soins.

b) De même, les autres remarques faites plus haut au sujet des Evêques doivent être appliquées aux Curés.

c) Il faut de plus observer que:

L'Ordinaire du lieu, pour une cause juste peut autoriser un curé à appliquer la Messe pour le peuple, un autre jour que celui déterminé par le droit;

Le Curé doit célébrer dans l'église paroissiale la Messe qu'il applique pour le peuple, à moins que les circonstances n'exigent ou ne conseillent de la célébrer ailleurs;

Un Curé légitimement absent de sa paroisse peut appliquer la Messe pour son peuple soit par lui-même dans le lieu où il se trouve, soit par le prêtre qui le remplace dans la paroisse.

2° Si une église cathédrale ou collégiale est en même temps paroissiale, ce n'est pas au Chapitre, mais au curé qu'incombe le droit et le devoir d'appliquer la Messe pour le peuple(1).

3° Lorsqu'une paroisse est unie *pleno jure* à une maison religieuse, à une église capitulaire, ou à une autre personne morale, cette maison religieuse, ce chapitre, cette personne morale doivent nommer un vicaire à qui est confié le soin actuel des âmes. C'est à ce vicaire qu'appartient exclusivement tout le soin des âmes, avec tous les droits et obligations des curés, selon les règles du droit commun et conformément aux statuts diocésains et aux coutumes approuvées(2).

(1) 415 §1. Si ecclesia cathedralis aut collegialis simul sit paræcialis...

§2. Ad parochum spectat:

1° Applicare Missam pro populo.

(2) Can. 471 §1. Si paræcia pleno jure fuerit unita domui religiosæ, ecclesiæ capitulari vel alii personæ morali, debet constitui vicarius, qui actualem curam gerat animarum, assignata eidem congrua fructuum portione, arbitrio Episcopi:

§4. Ad vicarium exclusive pertinet tota animarum cura cum omnibus parochorum juribus et obligationibus ad normam juris communis et secundum prolata statuta diocæsana vel laudabiles consuetudines.—Cf. can. 451 §2 n. 2.

4° L'économe spirituel—c'est-à-dire le prêtre placé à la tête d'une paroisse en attendant que le curé soit officiellement désigné(1)—a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le curé, dans ce qui concerne le soin des âmes(2). Il est tenu par conséquent d'appliquer la messe pour le peuple.

5° Le curé qui s'absente de sa paroisse pour plus d'une semaine soit pour prendre des vacances, soit pour toute autre cause urgente, doit se désigner, avec le consentement de l'Ordinaire, un vicaire-substitut(3). Ce substitut remplace le curé dans tout ce qui regarde le soin des âmes, à moins que l'Ordinaire du lieu ou le curé n'aient fait quelque exception(4). Le curé, par exemple, peut se réserver l'application de la Messe *pro populo*, ainsi qu'il a été dit plus haut(5); s'il ne l'a pas fait, ce devoir revient au substitut.

6° Lorsque le juge ecclésiastique a prononcé contre un clerc une sentence le privant de son bénéfice, il ne peut exécuter le jugement si le clerc en a appelé au Saint Siècle. Mais si le bénéfice a charge d'âme, l'Ordinaire pourvoira par la nomination d'un vicaire-substitut(6). Ce substitut, ainsi qu'il vient d'être dit, remplace le curé dans tout ce qui regarde le soin des âmes(7). Il doit donc appliquer la Messe pour le peuple.

(1) Can. 472. Vacante parœcia:

1° Ordinarius loci in ea quamprimum constituat idoneum vicarium œconomum, de consensu Superioris, si de religioso agatur, qui eam tempore vacationis regat assignata eisdem parte fructuum pro congrua sustentatione.

(2) Can. 473 §1. Vicarius œconomus iisdem iuribus gaudet iisdemque officiis adstringitur, ac parochus, in iis quæ animarum curam spectant.

(3) Cf. can. 465 §4 et 5.

(4) Can. 474. Vicarius substitutus qui constituitur ad normam can. 465 §4, 5 et can. 1923 §2, locum parochi tenet in omnibus quæ ad curam animarum spectant nisi Ordinarius loci vel parochus aliquid exceperint.

(5) Cf. can. 466 §5.

(6) Can. 1923 §2. Ad executionem privationis beneficii iudex ne procedat contra clericum qui Sanctam Sedem adierit, sed si agatur de beneficio, cui adnexa per sit animarum cura, Ordinarius provideat designationem vicarii substituti.

(7) Cf. can. 474.

7° Le coadjuteur donné à un curé incapable de remplir son office, s'il doit suppléer en tout le curé, a tous les droits et devoirs des curés, excepté l'obligation d'appliquer la Messe pour le peuple(1).

8° Les vicaires paroissiaux ou vicaires coadjuteurs ne sont pas tenus d'appliquer la Messe pour le peuple(2).

G. *Les Vicaires et Préfets Apostoliques* ainsi que *les quasi curés* ne sont tenus d'appliquer la Messe pour leur peuple qu'aux principales fêtes de l'année(3),

à savoir: Noël, Epiphanie, Pâques, Pentecôte, Fête-Dieu, Immaculée-Conception, Assomption, S. Joseph, S. Pierre et S. Paul, Toussaint.

Les remarques faites précédemment au sujet des Evêques sont applicables aux Vicaires et Préfets apostoliques; celles qui concernent les curés valent également pour les quasi-curés(4).

H. Quant aux *Evêques titulaires*, il convient, par un motif de charité, qu'ils appliquent de temps en temps le saint Sacrifice pour leur diocèse: toutefois ils n'y sont pas obligés(5).

(à suivre)

HENRI EVERS, S. S. S.

(1) Can. 475 §2. *Adjutor, si in omnibus suppleat parochi vicem jura omnia et officia competunt parochorum propria, excepta Missæ applicatione pro populo quæ parochum gravat.*

(2) Can. 476 §6. *Ipse (vicarius cooperator) debet ratione officii parochi vicem supplere eumque adjuvare in universo parœciali ministerio excepta applicatione Missæ pro populo.*

(3) Can. 306. *(Vicarii ac Præfecti Apostolici). Missæ sacrificium pro populis sibi commissis applicare debent saltem in sollemnitatibus Nativitatis Domini, Epiphaniæ, Paschatis, Pentecostes, sanctissimi Corporis Christi, Immaculatæ Conceptionis et Assumptionis Beatæ Mariæ Virginis, Sancti Joseph ejus sponsi, Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, omnium Sanctorum, servato præscripto can. 339 §§2 seq.*

(4) Cf. 466 §1.

(5) Can. 348 *Episcopi titulares §2 Decet ex caritate, citra tamen obligationem, ut aliquando Missæ sacrificium pro sua diœcesi applicant.*

## Obligation pour le prêtre de s'unir à Jésus-Christ et de prêcher Jésus-Christ (1)

Le monde s'agite, et nous montre en ce moment un inquiétant et douloureux spectacle. Pour nous consoler, nous instruire et nous fortifier, reposons nos regards sur un objet ravissant et adorable. Contemplons le "Fils bien-aimé en qui Dieu a mis toutes ses complaisances", l'auteur et le modèle de notre sacerdoce, celui qui est pour nous "la voie, la vérité et la vie." Je renferme tout ce que j'ai à vous dire dans ces deux paroles. Unissons-nous à Jésus-Christ, prêchons Jésus-Christ.

I.—Unissons-nous à Jésus-Christ. Vous connaissez les admirables exhortations de saint Paul à ce sujet. Tantôt il veut que, par une imitation fidèle de ses actions, nous nous revêtions du nouvel homme qui a été créé dans la justice, la sainteté et la vérité, en sorte que les peuples croient le voir en considérant les continuateurs de son ministère: *Induite novum hominem qui secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis.*

Tantôt il nous recommande de former en nous les mêmes sentiments, c'est-à-dire que notre esprit se nourrisse des mêmes pensées, que notre cœur batte des mêmes effusions que Jésus-Christ: *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu.* Tantôt enfin, allant encore plus avant et se donnant lui-même pour exemple, il veut que notre vie soit absorbée dans la vie de Jésus-Christ: "*Mihi vivere Christus est.*" Au reste, ces paroles quelque énergiques qu'elles soient, ne sont que le commencement et le développement des paroles mêmes du Sauveur: "Je suis la vigne, disait-il à ses apôtres la veille de sa mort, et vous êtes les branches. De même que la branche ne peut porter aucun fruit si elle ne demeure unie au cep, de même vous aussi si vous ne demeurez en moi. Demeurez donc en moi et moi en vous."

Tel est, Messieurs, le fondement et l'unique fondement de la piété chrétienne et surtout de la piété sacerdotale: *Fun-*

(1) Extrait des ŒUVRES CHOISIES de Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz, recueillies par M. l'abbé Villeumier, doyen du Chapitre de la cathédrale de Metz.

*damentum aliud nemo potest ponere.* — On l'a trop oublié, on l'oublie trop encore: et voilà pourquoi on ne trouve presque plus de nos jours cette antique sève, ces grandes et généreuses vertus, cette énergie dans les œuvres et cet héroïsme dans la sainteté que nous admirons dans les beaux siècles de l'Eglise. Je ne parle pas des hommes étrangers aux pratiques religieuses; la plupart ne croient plus à Jésus-Christ. Egarés par les doctrines du rationalisme moderne, ils ne voient plus en lui tout au plus qu'un philosophe et un sage. — Mais ceux-là même qui sont demeurés fidèles à la foi ne se contentent-ils pas trop souvent des sentiments vagues de religion et d'une piété superficielle? Etudient-ils assez sérieusement l'Evangile? ont-ils assez les yeux fixés sur l'"auteur et le consommateur de notre foi?" En un mot, s'occupent-ils assez d'acquérir "la science éminente de Jésus-Christ?" Et plût à Dieu que ce reproche ne pût aussi s'adresser au clergé!

Ah! du moins, Messieurs, que cet esprit du siècle ne pénètre jamais parmi vous. Et pour cela, "étudiez sans cesse Jésus-Christ afin de *croître de plus en plus dans sa connaissance*", suivant l'avis du prince des apôtres. Tous les jours, sans jamais y manquer, étudiez-le dans les Saintes Ecritures. Vous le trouverez partout, sous l'écorce de la lettre, dans les récits historiques, dans les allégories et les figures, et principalement dans les sacrifices et les prophéties de l'Ancien Testament. Mais surtout nourrissez-vous de ses exemples et de sa doctrine dans le Nouveau Testament où il parle et agit en sa propre personne. Lisez et relisez continuellement ce livre divin, apprenez-le par cœur, transformez-le en quelque sorte, en votre substance par la méditation: c'est ce livre que le prêtre doit envier, dont la doctrine paraît amère à la chair parce qu'elle la mortifie, mais elle est plus douce à l'esprit que le miel.

Priez sans cesse Jésus-Christ. Ne perdons jamais de vue, Messieurs, cet oracle: *Sine me nihil potestis facere.* Là est le secret de bien des succès et de bien des échecs dans le saint ministère, qui nous étonnent. Que de talents, je dirai même, que de travaux qui demeurent stériles, parce qu'on oublie son impuissance et l'efficacité de la prière! Heureux le prêtre qui, profondément convaincu de cette vérité qu'il ne peut

rien, absolument rien, ni pour sa propre perfection, ni pour le salut du prochain sans le secours de Jésus-Christ, est toujours prosterné, ou réellement ou en esprit, au pied du crucifix ou du Saint Sacrement, et y traite, dans une oraison fervente, des grands intérêts des âmes!

II. — Prêchons Jésus-Christ. Oui, Messieurs: *Testificor coram Deo et Jesu Christo qui judicaturus est vivos et mortuos... prædica verbum.* Or, quel est ce verbe, cette parole, sinon Jésus-Christ? *Nos autem prædicamus Christum.* Et n'apercevez-vous pas, Messieurs, que c'est là un des grands besoins de notre siècle? Ne semblent-ils pas arrivés, en effet, ces temps prédits par le même Apôtre, où les hommes, ne pouvant plus supporter la saine doctrine, refuseront d'entendre la vérité et se chercheront des maîtres capables de charmer leurs oreilles par des paroles flatteuses pour leur orgueil et accommodantes pour leurs passions? Mille canaux infects font circuler partout, jusqu'au fond des campagnes, des poisons mortels. A peine est-il un village qui n'ait dans quelque cabaret une "chaire de pestilence" et quelque esprit fort pour y prêcher l'impiété. La presse vomit chaque jour par milliers des journaux, des feuilles légères ou des romans, qui savent mettre leurs calomnies, leurs insultes contre la religion ou leurs peintures licencieuses à la portée de toutes les intelligences en les accommodant au goût plus grossier des multitudes, comme au goût plus délicat du monde lettré.

A ce débordement, qui menace de tout engloutir, qu'opposer? Le bon prêtre avec Jésus-Christ et sa doctrine. Encore ici, Messieurs, n'avons-nous point un juste reproche à adresser au temps présent? Dans des intentions que je veux croire droites et sincères, et sous prétexte de ne pas effrayer un monde imbu de préjugés, il me semble qu'on hésite trop depuis plusieurs années à prêcher, comme saint Paul, la parole de Dieu dans son auguste simplicité et dans son autorité puissante; à enseigner l'humilité, la mortification, la pénitence, la sainte folie de la croix; il me semble, en un mot, qu'on a voilé en partie la grande figure de Jésus-Christ, et qu'on a craint de le démontrer tel qu'il est, le Rédempteur, avec sa croix, son sceptre de roseau et son front couronné d'épines.

## Sujet d'Adoration

### SALVA NOS (1)

Seigneur, sauvez-nous, nous périssons!  
(Math., VIII. 25).

#### I — Adoration

Jésus dormait dans la barque agitée par la tempête, et les flots menaçaient de l'engloutir. Et les apôtres effrayés le réveillèrent, lui disant: "Maître, vous ne vous mettez point en peine de ce que nous allons mourir? Sauvez-nous, nous périssons!" Et Jésus leur dit: "Hommes de peu de foi, pourquoi avez-vous peur?" Et se levant, il commanda aux vents et à la mer, et il se fit un grand calme. Et les disciples furent saisis de crainte et d'admiration et ils se disaient: Quel est donc celui-ci à qui les vents et la mer obéissent?

Cette barque est la sainte Eglise, toujours agitée par les flots, et parfois luttant contre une tempête si terrible qu'elle paraît près de périr. Nous semblons à la veille d'une de ces époques douloureuses. Mais Jésus est avec nous dans la barque, endormi au Saint Sacrement. Il semble ne pas s'inquiéter de la tempête qui menace de l'engloutir avec nous. C'est lui-même que l'enfer attaque, et il ne montre pas sa puissance. On le chasse de ses sanctuaires et il obéit sans mot dire. Prosternés devant l'hostie sainte, poussons une clameur si forte et si persévérante qu'elle éveille le Sauveur: *Domine, salva nos, perimus!*

Car à qui demanderions-nous secours? Jésus au Saint Sacrement est notre seul Sauveur, mais un Sauveur Tout-Puissant. Il n'a qu'un mot à dire et le calme succédera à la tempête. Les vents lui sont soumis, c'est-à-dire les esprits, les démons qui nous font la guerre. S'il le veut, il brisera leur puissance et les précipitera en enfer. Lui est-il difficile d'envoyer à notre aide plus de douze légions d'anges, lui le Dieu

(1) Ce sujet d'adoration, toujours plein d'actualité, se prête bien aux temps bouleversés où nous vivons. Nous serions heureux que nos vénérés Confrères en fissent le thème d'une heure d'adoration prêchée pour les fidèles.

des armées célestes à qui des milliards d'esprits font la cour ? S'il le veut il peut frapper de mort ou d'impuissance tous les impies qui se font les auxiliaires de Satan. Il est aussi le maître des cœurs et des volontés : il peut convertir ces malheureux par la puissance de sa grâce, tout en respectant leur libre arbitre.

Il peut confondre leurs desseins impies ou les faire tourner à sa gloire par de secrets ressorts de sa Providence ; car l'homme s'agite, mais c'est Dieu qui le mène, comme il dirige les armées des astres et le cours des siècles. Donc si Jésus le voulait il commanderait aux vents et à la mer, et cette grande tempête qui agite le monde s'apaiserait, et les nations, soulevées contre Dieu et son Christ comme les vagues que le vent agite, se calmeraient en un instant, et, reprenant leur vie paisible et raisonnable, elles adoreraient avec soumission leur Dieu et leur Maître. Et l'Eglise, comme le navire sur une mer tranquille, poursuivrait sa course à travers les âges, sans tempête et sans danger.

Car Jésus est le créateur des anges, des hommes et des démons, des individus et des nations, et s'il leur a donné la liberté, il n'a pas renoncé à son empire, et il l'exerce comme il lui plaît. Et en définitive il demeurera le souverain maître de tous les peuples et le vainqueur de Satan. Mais il attend pour sortir de son repos et manifester sa puissance que nous le réveillions. Il veut que nous sentions le besoin que nous avons de lui ; il nous laisse éprouver notre impuissance à lutter contre la tempête, pour reconnaître qu'il est le seul pilote habile et le seul Sauveur.

Il attend que nous désirions le salut, que nous le demandions avec instance, avec persévérance, avec un grand cri qui le réveille : Sauvez-nous, nous périssons !

## II — Action de Grâces

La réponse de Jésus fut un doux reproche : "Hommes de peu de foi, pourquoi avez-vous peur ? N'avez-vous pas la foi ? Ne savez-vous pas que la barque c'est l'Eglise, cette Eglise contre qui les portes de l'enfer ne pourront prévaloir ?

Ne savez-vous pas que je suis le Dieu Tout-Puissant et que mes paroles ni mes promesses ne peuvent passer sans s'accomplir? Ne savez-vous pas que je vous aime? Doutez-vous que je connaisse vos dangers et vos souffrances? Je dors, il est vrai, mais mon cœur veille: mon amour ne saurait dormir. *Ecce non dormitabit neque dormiet qui custodit Israël.* Si j'ai pris un corps semblable aux vôtres et qui semble sujet au besoin du sommeil, ma Divinité est toujours vigilante et n'abandonne jamais le soin de ceux que j'ai créés. Mais j'ai dormi pendant la tempête pour vous montrer que mon action est invisible, mais je suis là et je veille, et ne doutez pas que, s'il le faut, je me lèverai et parlerai aux éléments. Pourquoi donc seriez-vous timides?"

Oui, ayons confiance, car si Jésus dort encore au Très Saint Sacrement, le Sacré Cœur veille. Ah! ne croyons pas que Jésus soit insensible à nos dangers. Comme cette parole des apôtres dut le blesser: "Ne vous mettez-vous pas en peine que nous allons périr?" Oh! quelle ingratitude de douter de son amour! Ne pas penser à notre salut? Mais c'est sa seule occupation dans le silence de ses tabernacles. Mais il prie pour nous, mille fois plus que nous ne prions nous-mêmes. Il est là anxieux, inquiet, affligé, suppliant son Père, lui montrant ses plaies et son Sang et son Cœur transpercé, nous suppliant nous-mêmes de travailler à notre salut.

Il ne désire qu'une chose, c'est que nous le réveillions, c'est-à-dire que nous méritions par nos prières qu'il fasse éclater sa puissance. "Pourquoi, Seigneur, dormez-vous si longtemps?" lui demande le Prophète. *Quare obdormis, Domine?* Il pourrait nous répondre: Parce que vous me laissez dormir.

Vous m'abandonnez au fond de mon tabernacle, la porte close, les rideaux tirés. Venez me réveiller, mettez-moi au grand jour, entourez-moi, faites-moi fête, et vous verrez si je dors. Or, l'exposition du Très Saint Sacrement est en quelque sorte un réveil pour l'Eucharistie. Et ce qui doit nous donner confiance, c'est que ces expositions solennelles sont maintenant fréquentes. Travaillons à les multiplier et à les rendre solennelles et ferventes.

Mais même dans le silence de son tabernacle, Jésus ne dort que pour ceux qui le délaissent. Oh! qu'il est vivant, qu'il

est vigilant pour tous ceux qui savent le prier et l'aimer! Qu'il fait sentir sa grâce, sa protection, sa force, à ceux qui l'invoquent! Mais parce qu'il est oublié du grand nombre, il semble dormir. Ah! si on le lui demandait, si on voulait, comme il reprendrait volontiers, et à notre grand avantage, la direction des sociétés! comme il saurait rendre les nations heureuses et prospères en les rendant chrétiennes! Mais on l'oublie et en retour il semble nous oublier. Ainsi dans la barque il s'endormit parce que les apôtres, occupés à la manœuvre des voiles et des rames, ne lui parlaient plus et ne le faisaient plus parler. Ils se considéraient comme les pilotes, et lui comme le passager. Mais non: Jésus est toujours le seul Maître, le seul pilote, le seul habile, le seul puissant, le seul Sauveur; vouloir se passer de sa direction c'est aller au naufrage. Se confier en lui, c'est l'assurance d'arriver au port.

O hommes de peu de foi, pourquoi êtes-vous timides? Comment craignez-vous Satan et ses ministres alors que Dieu est avec vous?

### III — Réparation

Ainsi humiliions-nous: ce n'est pas Jésus qui dort, c'est nous. Nous nous plaignons à lui injustement. S'il semble dormir, c'est parce que nous l'oublions. Mais même alors son amour et sa miséricorde veillent. Pour nous au contraire c'est notre cœur qui s'endort le premier: c'est parce que nous ne l'aimons pas que nous le délaissions, et Jésus agonisant peut nous dire avec raison: "Eh quoi! vous ne pouvez veiller avec moi une heure?" Cela ne vous touche pas que je vais mourir? Judas ne dort pas lui! Eh bien, dormez maintenant, reposez-vous: la trahison est consommée, il n'y a plus de remède, voici qu'approchent ceux qui vont me saisir!

Oui, nous avons dormi dans la sécurité pendant que Jésus était outragé de toutes les manières et qu'en son divin Sacrement il souffrait une nouvelle Passion. Vraiment nous nous mettions peu en peine. Quelles larmes avons-nous versées sur les sacrilèges? Quelles pénitences avons-nous faites pour tant de crimes? Quelle tristesse cela a-t-il mis dans notre vie? *Non ad te pertinet quia perimus?* nous criaient toutes les hosties abandonnées, profanées.

Mais ce n'était pas pour lui seulement que Jésus demandait du secours, mais pour nous, pour notre salut et celui de l'Eglise. Il s'immolait pour nous, et nous ne faisons rien nous-mêmes, insensibles à nos propres dangers comme aux souffrances du Sauveur. Et pendant que nous dormions, nos ennemis veillaient et conspiraient. Et les méchants ont gagné du terrain. Dormez maintenant et reposez-vous!

Ou plutôt sortez enfin de votre sommeil. Voyez l'Eglise enchaînée, les âmes sur le bord de l'abîme, le peuple corrompu et perverti, les prêtres haïs, les religieux calomniés. Voyez la colère de Dieu qui s'appesantit sur une société coupable de crimes énormes et innombrables. Entendez les complots des nations contre Dieu, son Christ et son Eglise. Et dites-vous qu'il n'y a qu'un moyen d'arrêter les calamités qui nous accablent et nous menacent: la pénitence, la réparation, l'amende honorable, les larmes et la prière.

#### IV — Prière

Sennachérib, roi des Assyriens, étant venu avec une immense armée assiéger Jérusalem envoya à Ezéchias une lettre pleine de menaces et de blasphèmes, lui disant que son Dieu ne pourrait le sauver. Ezéchias monta au temple et, présentant cette lettre ouverte au Seigneur, il lui fit cette prière: "Seigneur des armées, Dieu d'Israël, qui êtes assis sur les chérubins, vous êtes le seul Dieu de tous les royaumes du monde; c'est vous qui avez créé le ciel et la terre. Seigneur, prêtez l'oreille et entendez; Ouvrez les yeux et voyez! Ecoutez les paroles de Sennachérib et ses blasphèmes contre le Dieu vivant. Et maintenant, Seigneur, notre Dieu, sauvez-nous de sa main et que toute la terre reconnaisse que vous êtes le seul Dieu..."

Et l'ange du Seigneur descendit et frappa de mort cent quatre vingt cinq mille hommes dans le camp des Assyriens. Et au matin on ne voyait plus que des cadavres.

Voilà la puissance de notre Dieu. Qu'avons-nous donc à craindre de nos ennemis, si nous méritons qu'il combatte pour nous? Implorons son secours.

Levez-vous, levez-vous, Seigneur; armez-vous de votre force, faites sentir votre bras comme aux temps anciens. N'est-ce pas vous qui avez renversé l'orgueilleux Lucifer et blessé à mort le serpent? N'est-ce pas vous qui avez séché la mer Rouge pour ouvrir un passage à votre peuple devant les Egyptiens? Ne devez-vous pas à la fin tuer l'Antechrist d'un souffle de votre bouche? Hâtez-vous de nous secourir. Vous voyez l'audace de nos ennemis; vous voyez notre faiblesse. Sauvez-nous, nous périssons!

## La Réserve Eucharistique chez les Anglicans (1)

### I

Depuis quelques années, les évêques de l'église anglicane se sont montrés très inquiets du développement que prend la dévotion au Saint Sacrement dans le jeune clergé anglican. Beaucoup de ministres prennent en effet l'habitude de garder après la messe les "saintes espèces" dans le tabernacle.

Au commencement de 1917, un millier de clergymen de la province anglicane de Cantorbéry adressaient à leur métropolitain la pétition suivante:

"Au très Révérend archevêque de Cantorbéry et aux Révérends évêques de la Province:

"Ayant appris qu'une tentative va être faite pour refuser aux fidèles le droit d'approcher de la Réserve sacramentelle dans un but de dévotion, nous, soussignés, croyons de notre devoir d'affirmer notre conviction qu'une telle défense ne peut être réclamée sans injustice et qu'elle ne sera point portée.

"Quelle que soit la façon d'expliquer ou de qualifier pareille restriction, elle comporte manifestement un refus du devoir

(1) Nous empruntons en grande partie cet intéressant article à la *Revue d'Apologétique* (Mai 1918) et aux *Nouvelles Religieuses* (Janvier 1918).

d'adoration à Notre Seigneur, que sa Présence sacramentelle exige partout et toutes les fois où elle nous est accordée.

“D’ailleurs les circonstances où se trouve l’Eglise anglicane, à l’heure présente, avivent le sentiment que nous devrions avoir, même en temps ordinaire, à l’égard d’une défense entraînant un pareil risque.

“Nous nous permettrons d’exposer les raisons pour lesquelles, à ce qu’il nous semble, aucune tentative ne devrait être faite pour supprimer une coutume établie parmi tant de fidèles.

“1. Pareille défense tendrait à priver un nombre considérable de personnes pieuses, à travers tout notre pays, des moyens de continuer une méthode de prière chrétienne, qu’elles apprécient hautement, qui répond à un besoin réel des âmes, et avance leur progrès spirituel.

“2. Cette mesure éveillerait un profond ressentiment contre l’injustice d’une pareille intervention, dans un usage de la chrétienté occidentale, qui a conduit beaucoup d’âmes à un amour plus grand de Notre Seigneur Jésus-Christ, et à une foi plus ferme en son Incarnation.

“3. Ce serait ajouter inutilement aux difficultés de l’Eglise anglicane, provenant de la désobéissance à l’autorité pour raisons de conscience.

“4. Nous craignons que cela ne conduise à la multiplication des oratoires privés, établis en dehors du contrôle épiscopal, où les fidèles pourraient prier en présence du sacrement, moyen contraire aux traditions et coutumes de notre Eglise.”

Et près de mille signatures suivaient ce document, dont on a tenu à conserver la phrase précautionneuse, enveloppée, de style non seulement anglais mais anglican, et que notre français a quelque peine à s’ajuster. Phrase hardie en fait, de la part d’ecclésiastiques à l’égard de l’autorité. Mais qui pourrait ici-bas, dans une église protestante, limiter les droits du libre examen ?

Aujourd’hui, on le sait, l’Eglise d’Angleterre tolère toutes les façons d’interpréter l’Eucharistie, depuis celle de l’Eglise catholique romaine, jusqu’aux négations de l’agnosticisme le plus radical. Or, quel que soit le sens donné aux paroles

de la consécration, paroles insérées à l'office de la Cène, si elles amènent de façon spéciale une Présence divine sur les espèces consacrées, un respect spécial aussi leur est dû, par tout chrétien persuadé de la réalité d'une telle Présence.

Mais voici qu'en pratique beaucoup furent amenés à conserver l'Eucharistie pour les malades. Que faire alors des espèces consacrées? A-t-on le droit de ne leur témoigner aucune attention? La logique et le sens chrétien se soulèvent à cette pensée, et c'est bien l'âme *naturellement chrétienne* qui a parlé dans la pétition des mille clergymen.

\*  
\* \*

Quel aurait bien pu être le point de départ ou l'occasion de ce sérieux mouvement de retour vers la doctrine catholique touchant la Présence réelle de Jésus-Christ sous les espèces eucharistiques?

On pourrait sans doute en donner plus d'une raison. Il en est une, croyons-nous, que la présente guerre a contribué singulièrement à mettre en lumière. Sur les champs de bataille, chapelains protestants et aumôniers catholiques ont été appelés à exercer côte à côte leur ministère auprès des blessés et des mourants. Or, pour ce moment décisif de milliers d'existences, on conçoit sans peine le contraste saisissant entre le rôle du clergymen réduit à de simples paroles et celui de l'aumônier catholique, à ce moment, dans toute l'intensité de son action sacerdotale et sacramentelle. Ce contraste, les pétitionnaires de Cantorbéry n'ont pas manqué de le sentir vivement. Que peut alors pour ses adeptes la religion protestante? Comme toutes les religions humaines, organisée pour le confort de la vie, elle se trouve sans ressources devant les affres de la mort. Quelle doit être, en vérité, l'angoisse d'un pasteur ritualiste se croyant prêtre et se trouvant alors impuissant! D'après son rituel, il est dans l'impossibilité d'assister sacramentellement les mourants qui l'entourent.

Aussi bien des chapelains plus protestants, plus soumis au *Prayer Book*, déclarent-ils ne jamais aller aux blessés graves. Que feraient-ils de vraiment utile à des mourants? Ce sont

les vivants, ceux en qui l'espoir subsiste encore que l'on peut soutenir et encourager.

"Venez vite, un de vos hommes va mourir!" criait l'aumônier catholique à son collègue protestant des *Anzacs*.

"S'il va mourir, que voulez-vous que je lui fasse, répliquait le pasteur, c'est l'affaire du médecin."

\*  
\* \*

Pareil contraste, à chaque instant avivé par la guerre, fut en bonne partie le motif de la pétition de ce millier de clergymen, réclamant Notre Seigneur plus près des fidèles. Tous ceux qui se trouvaient en contact avec les troupes anglaises avaient été témoins de leur surprise, de leur émotion, à la découverte de la vie catholique, en pays flamand ou français.

Pour le plus indifférent des *Tommiés* la rencontre de ces crucifix, de ces statues pieuses, debout parmi les ruines des villages pilonnés sous les obus, éveillait un étonnement... et une question. Puis d'autres faits de préservation les ont étonnés encore, et la curiosité, la superstition, parfois aussi une adroite prévenance de la grâce, les amenait à s'y intéresser de plus près.

"Elle est presque risible, écrit un témoin bien informé, le R. P. Martindale, la promptitude des soldats protestants à prendre nos objets de dévotion. Partout nos aumôniers se trouvent dans l'impossibilité de satisfaire aux demandes de chapelets, médailles et insignes du Sacré-Cœur... En bien des cas, que j'ai constatés personnellement, la seule présence d'un catholique est considérée comme une sauvegarde."

Mais surtout l'efficacité des sacrements fut une surprenante révélation. Révélation qui va loin, on le devine, chez les âmes plus instruites et qui cherchent sincèrement. On a constaté les extraordinaires résultats produits par le seul spectacle des communions distribuées aux hommes qui vont donner l'assaut.

"Je sais des conversions, écrit le P. Martindale, directement dues à la comparaison entre le clergymen qui, avant l'attaque parcourt la ligne pour offrir du tabac, et le prêtre donnant l'absolution sur les rangs agenouillés de ses catho-

liques, ce prêtre qui peut enthousiasmer des hommes, en face de la mort, en leur rappelant qu'ils portent en eux Jésus-Christ."

A des yeux jusqu'alors mal ouverts, ce chapelain qui porte RC au collet, *Roman catholic*, prend une place à part. La netteté de sa doctrine et de ses pratiques différencie sa religion de toutes les autres, dont l'indécise tolérance a fait tant de sceptiques. Quand les Anglais voient leurs camarades d'Irlande ou du Canada, blessés à mort, appeler d'abord le *Padre*, quand ils entendent le cri suprême de tout un navire-hôpital vers le prêtre, hélas! absent—c'était un hôpital irlandais torpillé en mer—quand ils suivent enfin, en liaison avec les troupes françaises, l'étonnant réconfort donné à nos poilus, à nos officiers, par cet aumônier boueux qui, de trou en trou, leur apporte un fragment d'hostie, ils ont alors un mot pour qualifier cette religion Romaine: *it works*. Oui, cela agit, cela se tient, cela marche, et cet argument de fait est bien fort. Cette religion vit, elle opère.

Vie, opération, efficacité dont les plus avancés parmi les anglicans savent localiser le centre en cette *Réserve* portée sous la capote boueuse de l'aumônier, ou conservée, là-bas, au tabernacle de la pauvre église toute criblée d'obus.

\*  
\* \*

Elle demeure ouverte, cette église-là, car on a constamment besoin de ce qu'elle renferme, et, ici encore, le pasteur ritualiste fait des comparaisons.

Son église, à lui, en Angleterre il la tient ouverte le plus possible, puisqu'il croit y conserver celui qui a dit: *Venez à moi, vous tous qui êtes chargés*. Telle chapelle anglicane, à Hastings, par exemple, conserve même sept lampes allumées. Mais d'ordinaire les églises protestantes sont fermées pendant la semaine. On y vient parfois visiter le monument, mais non point visiter quelqu'un. Et alors, se dira cette âme sincère, quelle est vraiment leur raison d'être?

Privées de leur centre vivant, l'Eucharistie, ces cathédrales merveilleuses, conservées ou restaurées par le zèle anglican, ont-elles aujourd'hui leur signification exacte, l'explication

rationnelle de leur splendeur ? Le moyen-âge y voyait la demeure d'un Dieu réellement présent, et alors rien ne pouvait être trop magnifique, trop grandiose. Mais depuis la Réforme...

Les dentelles de pierre, les délicates ogives de *Westminster Abbey* ne recouvrent plus que des tombes. Jadis temple du Dieu vivant, cette admirable église n'est plus qu'une nécropole nationale, musée et salle de concert. Oh! sans doute la musique y est fort belle, toute religieuse, dira-t-on, et la prière y monte matin et soir. Mais prière vers un Dieu lointain, chants et orgues qui sonneraient aussi bien à *Albert Hall* où Gounod faisait exécuter *Rédemption, Mors et Vita*.

Sans doute encore y célèbre-t-on l'office de la *Communion*, et *Saint-Paul* de Londres donnait, il y a quarante ans, le premier exemple de la Cène quotidienne; exemple suivi, depuis lors, par la moitié des cathédrales anglicanes.

Néanmoins, sur l'autel, d'après la doctrine officielle, d'après l'obligatoire *Prayer Book*, Art. xxviii, le corps du Christ n'est donné, reçu et consommé à la Cène, que d'une façon céleste et spirituelle.

Alors il n'y a plus de raison d'être à ces somptueuses demeures, puisque nulle Majesté supérieure n'y habite. La communion spirituelle que l'on peut y méditer de temps à autre ne suffit pas à expliquer pareil déploiement d'architecture et pareil luxe. Contresens des églises désaffectées. Contresens que souligne d'ordinaire l'aspect mesquin de l'autel anglican. Ce n'est plus le lieu du plus grandiose des sacrifices, le trône du Dieu vivant; on a beau l'orner de marbres et parfois de fleurs ou de cierges, ce n'est plus le centre vers lequel tout s'oriente dans la cathédrale, colonnades et défilés, encens et musique, adorations et prières, ce n'est plus l'*Autel*, ce n'est qu'une table.

Et ce vide n'apparaît pas seulement à l'heure du sacrifice.

Sous les voûtes profondes de la cathédrale, à Cantorbéry, parfois, à l'heure de *Complies*, les lustres s'allument. L'orgue a préludé, des trompettes sonnent, et seize petits choristes, en surplis blancs, attaquent à l'unisson une phrase musicale. Elle se déroule cristalline, au-dessus des accords, soutenue et traversée par les traits argentins des trompettes.

Alors, dans les stalles du chœur, derrière l'autel, on va peut-être revoir la blanche procession, chantante et adoratrice, des moines de jadis, venant offrir leur nuit à Jésus, présent parmi eux, et dire bonsoir à la Vierge. Oh! ce reposant *Salve regina* de Complies! Eh non, des stalles monastiques n'émergent plus, ce soir, que les chapeaux des dames et les fronts plus ou moins pensifs des messieurs, amateurs de musique et de religiosité. Contraste et contresens vraiment douloureux.

Devant les églises vivantes de France ou de Belgique, devant cette découverte de l'activité catholique dont elles sont le centre, beaucoup d'anglicans sincères furent donc amenés à établir des comparaisons, à se poser des questions précises. Et tel est bien l'état d'âme qu'indique l'allusion des mille pétitionnaires "aux circonstances présentes de l'Eglise anglicane", circonstances qui augmentent en elle le "sentiment de ses obligations", jusqu'à suggérer de "désobéir pour raisons de conscience".

## II

Après mûre délibération, le Conseil supérieur des évêques de Cantorbéry vota une résolution contre la "réservation des saintes espèces".

Toutefois, au cours de la discussion et tout en reconnaissant que la loi de l'Eglise d'Angleterre ne permet en aucune manière la Réserve eucharistique, l'évêque d'Exeter l'autorise néanmoins dans le cas de malades à communier.

L'évêque de Londres accepte, en principe, la décision de Cantorbéry et, en pratique, il serait disposé non seulement à accorder la Sainte Réserve en vue des malades, comme à Exeter, mais même pour l'adoration privée. Seul, le culte public, avec ses expositions et ses bénédictions, lui semble répréhensible. Il avoue que "les âmes ont besoin de s'approcher le plus possible de la Présence sacramentelle de Notre Seigneur". Il constate qu'à Londres même certaine église, aux pratiques romaines fort développées, fait preuve "d'un travail spirituel vraiment merveilleux"; église où il doit fermer les yeux sur d'étranges choses: images, rosaires, et surtout bénédiction du Saint Sacrement.

A Birmingham, l'évêque se déclare dans l'impossibilité pratique d'arrêter la dévotion des fidèles. La Réserve eucharistique existe en une douzaine d'églises de cette grande ville. "Si les fidèles apprennent que le Saint Sacrement est dans une église, ils viennent l'adorer, dit l'évêque, et, bien que la porte soit close, ils sauront toujours s'en approcher."

A Liverpool, n'a-t-on pas vu, dans une paroisse anglicane, célébrer la Fête-Dieu à la façon des catholiques romains? Aussi les clergymen responsables de ce scandale furent-ils vivement pris à partie dans un journal, *The Liverpool daily Post and Mercury*.

L'assemblée annuelle, en juin dernier, de l'*English Church Union* (la grande ligue ritualiste anglicane), a donné lieu à une imposante manifestation en faveur de la dévotion au Saint Sacrement vénéré dans le tabernacle. Lord Halifax, dans son discours présidentiel, a courageusement défendu l'enseignement de l'Eglise romaine. "Comment est-il possible d'imputer des idées matérielles à l'enseignement de l'Eglise romaine en ce qui concerne le Saint Sacrement, s'est écrié Lord Halifax... Je crois que les accusations contre l'enseignement de l'Eglise romaine (sur l'Eucharistie) sont absolument injustes; les exagérations possibles de certains théologiens ne représentent ni l'enseignement de l'Eglise romaine, ni la croyance et la pratique de ses enfants les plus dévots et les plus fidèles."

La résolution suivante, dont il est inutile de souligner l'importance, a été votée à l'unanimité par l'assemblée:

"L'assemblée de l'*English Church Union* croit que de par la coutume de l'Eglise entière, le Saint Sacrement doit être réservé dans les églises paroissiales pour la communion; elle maintient qu'aucun synode provincial, et *a fortiori* aucun évêque isolé, n'a le droit d'interdire aux fidèles de s'approcher, dans un but de dévotion, de l'endroit où le Saint Sacrement est réservé. Cette interdiction, en effet, tendrait à obscurcir parmi nous la doctrine de l'Eglise universelle, d'Orient comme d'Occident, d'après laquelle le Saint Sacrement est le vrai corps et le vrai sang du Christ, aussi longtemps que le signe visible et extérieur demeure sans altération, et cela en dehors de la communion elle-même."

On aura une idée de l'importance de ce vote lorsqu'on saura que, le jour de l'assemblée générale, *plus de quinze cents églises anglicanes* ont célébré la messe à l'intention de l'*English Church Union*.

\*  
\* \*

Ainsi Notre Seigneur, en sa Présence réelle, adorée ou niée, est toujours un objet de contradiction. Il apporte le glaive et il sépare. Il sépare en deux l'Eglise anglicane, celle qui penche rapidement vers les sectes et vers le rationalisme, de celle qui fait effort vers la lumière. Effort du reste stérile sans le pas décisif vers Rome, que l'Eglise anglicane comme telle est loin de vouloir accomplir. Mais nombreux sont ses membres qui alors se séparent d'elle. Il faut pour cela briser des liens chers et des liens dorés, et quelle abnégation ne suppose point le renoncement à des situations riches et entourées d'honneurs. Beaucoup dans l'Eglise officielle voudraient, pour raffermir et assouplir leur autorité, une séparation d'avec l'Etat, mais le mot de *Disestablishment* entraîne celui de *Disendowment*, dépouillement et déchéance qui feraient peur.

Néanmoins c'est par milliers que le courant de la grâce ramène les âmes en Angleterre, âmes pressées de ce double besoin, autorité et Eucharistie, obéissance et adoration, lumière et amour.

Au prix de quels déchirements, de quelles détresses parfois, ces conversions ont-elles lieu, les moines de Caldey l'ont su, eux qui viennent enfin d'être mis en possession de leur abbaye, depuis le mois d'août dernier. L'îlot de Caldey, ce Lérins des mers anglaises, sanctifié jadis par les moines celtiques, puis par des générations de bénédictins, ne gardait plus l'Eucharistie depuis la Réforme. Aujourd'hui, avec la loi de l'obéissance à une autorité vraiment descendue de Dieu, Caldey a repris en son tabernacle une Sainte Présence.

Il a connu aussi pareils élans vers la Présence de Notre-Seigneur, et pareils déchirements, ce converti célèbre, pasteur et religieux anglican qui, le jour de son ordination, parcourait le parc d'Addington, en se répétant: "Je suis prêtre", et arriva difficilement à chasser certain doute. Et R. H. Benson était propre fils d'un archevêque de Cantorbéry très hostile à Rome. On vient de publier les notes de ses sermons, notes an-

glicanes, notes catholiques. La différence entre ces deux séries, entre ces deux phases ecclésiastiques de la vie de Mgr Benson est frappante. La série anglicane cherche et tâtonne dans l'inquiétude, dans le vague. L'âme y a besoin de *sacrement*, et tout lui paraît *sacramentel*, mais avec quelle incertitude et quel vide de réalité. Dans la série catholique, la joyeuse certitude, l'intimité avec le Très Saint Sacrement remplace tout ce crépuscule. C'est la douce lumière que Mgr Benson était heureux d'entretenir devant le tabernacle, en sa retraite de *Hare Street*. Retraite au loin, dans la campagne, où le vieux hangar à brasser la bière était devenu chapelle. Un vin généreux y coulait chaque matin, le sang de Notre Seigneur, et parmi les sculptures, les décorations arrangées par les doigts d'un artiste et d'un prêtre, la Sainte Présence était adorée. Elle y sera adorée encore de par la volonté expresse du défunt, auquel sa famille, demeurée protestante, a obéi en remettant dernièrement le manoir et l'étrange chapelle aux mains du cardinal archevêque de Westminster.

Un autre fils d'évêque entrait, en 1917, au bercail catholique, un clergyman distingué, le Rev. R. A. Knox, le plus jeune des fils de ce prélat dont nous venons de voir l'intransigeance, l'évêque de Manchester. Conquête de la Lumière et de l'Amour.

Et cette autre chapelle anglicane à Londres, *All Saints* de *Margaret Street*, donna ces derniers temps un fruit étrange à l'Eglise catholique, une religieuse anglicane, depuis vingt-trois ans recluse par vœu spécial, et depuis toujours inquiète à l'égard de Rome et de l'Eucharistie. Miss Pemberton avait porté son inquiétude en divers couvents anglicans, enfin, en 1917, à la fête de *Tous les Saints*, elle faisait son adjuration et sa Première Communion dans la paix et la lumière.

Besoin d'Eucharistie et besoin d'autorité, faim et soif qui pressent tant d'âmes anglicanes! Ce n'est pas en vain qu'elles contemplèrent, il y a cinq ans, le spectacle d'un Congrès Eucharistique international, en pleine capitale anglaise; ce n'est pas en vain que, du haut de la cathédrale catholique dominant la grande ville, les mains du Cardinal légat et légat de Rome, firent descendre sur Londres la bénédiction du Très Saint Sacrement.

## Prières pour les prêtres (1)

Aucune œuvre de charité ne surpasse l'œuvre de la *dévotion au sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Rien ne saurait être plus agréable au *Cœur de Jésus*, le *souverain Prêtre*, et au *Cœur de Marie*, la *Reine* et la *Mère des Prêtres*, que d'aider les Prêtres, par une prière fervente et quotidienne, à se maintenir dans l'éminente *sainteté* de leur état et dans le parfait accomplissement de leurs sublimes fonctions.

Le *Sacerdoce* est la plus haute, la plus large participation à la puissance, à la sagesse, à la science, à la charité de Dieu, l'opération permanente du mystère de la *Rédemption*, un acte continu de médiation entre Dieu et les hommes, le salut de la famille et de la société, comme de l'individu. . .

Le *Sacerdoce* est déposé dans des vases d'argile, afin que sa sublimité paraisse évidemment venir de Dieu, et son action, être l'action de *Jésus-Christ* même.

Et néanmoins le *Prêtre* doit être orné de toutes les vertus, affermi dans son état de perfection.

Autour de lui surgissent les démons, plus ardents à sa perte qu'à celle des simples fidèles.

Contre lui redouble de nos jours l'hostilité du monde, assuré de détruire la religion, s'il ruine l'autorité du *Prêtre* et corrompt sa vertu; car la religion repose sur le *Sacerdoce*, l'influence du prêtre sur la foi en son caractère sacré et sur sa sainteté reconnue.

Aussi toute âme qui se pénètre de la grandeur, des services, des périls et des besoins du *Sacerdoce Catholique*, se sent-elle vivement portée à soutenir le prêtre de ses prières les plus ferventes.

(1) Nos vénérés Confrères se feront un devoir de charité de prier les uns pour les autres à l'occasion des retraites ecclésiastiques. La prière joue en effet un grand rôle pendant ces jours de recueillement et peut tout obtenir de la bonté et de la miséricorde de Dieu. "Pour qu'un prêtre, même en retraite, dit Saint Alphonse, se décide à changer de vie. . . il faut en quelque sorte un miracle; or, ce miracle s'opère en faveur de celui qui prie avec ferveur et constance."

Donc prions beaucoup pendant les retraites; prions les uns pour les autres.

Afin d'attirer sur les *Prêtres* et leur ministère les bénédictions et les grâces du Seigneur, que les fidèles soient invités à dire chaque jour ou au moins souvent la prière suivante;

Ame de Jésus, sanctifiez les *Prêtres*;  
 Cœur de Jésus, embrasez-les;  
 Corps de Jésus, sauvez-les;  
 Sang de Jésus, enivrez-les;  
 Eau du côté de Jésus, lavez-les;  
 Passion de Jésus, fortifiez les;  
 O bon Jésus, exaucez-les;  
 Cachez-les dans vos plaies sacrées;  
 Ne permettez pas qu'ils se séparent de vous;  
 Défendez-les des attaques de l'ennemi;  
 Appelez-les à l'heure de la mort,  
 Et commandez qu'ils aillent à vous,  
 Vous louer avec tous vos saints,  
 Dans les siècles des siècles, Ainsi soit-il.

\*  
 \* \*

### LA SEMAINE SACERDOTALE

Voici une méthode de prier pour les prêtres, adaptée à chaque jour de la semaine. Chacun de ces sept jours, on sollicite en leur faveur une grâce particulière, une vertu spéciale, en union avec toute l'Eglise.

*Le Dimanche.*—On adore les trois personnes de la sainte Trinité, et en pensant à la stérilité du ministère sacerdotal, on demande pour les pasteurs de l'Eglise la fécondité spirituelle. C'est un attribut divin, qui découle proprement du sein du Père éternel, par qui le fils est engendré, et de qui le Saint-Esprit procède; c'est la propriété de Dieu communiquée à ses prêtres par notre céleste Pontife, pour engendrer des âmes à la vie de la grâce par la puissance du Père, la sagesse du Fils et l'amour du Saint-Esprit.

La vertu correspondante est le zèle.

*Le lundi.*—Adorer le Saint-Esprit et lui demander la lumière intérieure, la sagesse et la science,

Pour les prêtres qui administrent les paroisses et dirigent les âmes;

Pour les directeurs des séminaires et leurs élèves.—Le fidèle est dans le prêtre, le prêtre dans le lévite; l'âge mûr du sacerdoce sera ce qu'aura été son enfance. Donc prier beaucoup pour les séminaires, ces nouveaux cénacles d'où doivent sortir de nouveaux apôtres.

*Le mardi.*—Il est dédié aux saints anges, qui portent aux prêtres un vif intérêt, à cause de leurs rapports si intimes, si fréquents avec Notre Seigneur Jésus-Christ. On se place en esprit au milieu des anges des prêtres: esprits célestes, soyez mes messagers, allez à chacun des prêtres confiés à votre garde, souffler, entretenir, accroître dans leur cœur une angélique pureté, si chère au bon Maître; qu'ils soient dignes de le tenir entre leurs mains, de lui donner la vie eucharistique.

Outre assujettissement des sens à l'esprit par la mortification et la modestie, détachement de toutes choses créées, élévation de l'âme au-dessus de toute affection humaine par l'amour de Dieu qui tient lieu de tout, remplit le cœur et lui suffit, dégagement de soi-même par la direction des actions et des intentions vers Dieu seul, telle est la pureté sacerdotale. Saints anges, que par elle tous les prêtres s'élèvent jusqu'à vous!

Saints anges, obtenez aux prêtres que le zèle épuise la force de Raphaël conduisant le jeune Tobie.

*Le mercredi.*—Demander pour les prêtres, par l'intercession de Saint-Joseph, la vie intérieure, la vie cachée en Dieu.

Cette prière est conforme à la maxime de Saint Paul, applicable aux prêtres plus encore qu'aux fidèles: vous êtes morts et votre vie est cachée en Dieu, avec Jésus-Christ.

Vie d'union à Dieu, de retraite, de travail, sans éclat, ni ambition, le prêtre y trouve l'aliment facile de sa piété, un préservatif contre la dissipation et l'esprit du monde. Prier instamment saint Joseph d'en inspirer l'amour du clergé.

Demander en outre pour les prêtres la grâce d'une bonne mort.

*Le jeudi.*—Jour des Prêtres par excellence, demander pour eux la plus fervente dévotion au Très Saint Sacrement. Comment ne l'aimeraient-ils pas ? Ils existent pour lui et par lui.

Le saint sacrifice de la messe est la plus haute fonction du sacerdoce; mon Dieu, qu'aucun prêtre ne le célèbre par routine, sans dévotion, sans ferveur, partant sans fruit pour lui, sans gloire pour vous!

S'il y avait, de la part d'un seul, irrévérence, froideur, profanation, réparons, réparons.

O adorable Eucharistie, en dédommagement je suis ta victime; à toi, objet de mes vœux les plus ardents, gloire, amour, respect, adoration, réparation à jamais, par toutes les saintes âmes et les bons prêtres, devant tous les tabernacles!

*Le vendredi.*—Ce jour-là, dit Notre Seigneur, mon cœur a été ouvert. Approchez-en les prêtres que j'aime passionnément, jetez-les dans cette fournaise ardente, afin qu'ils s'y embrasent d'amour. C'est le jour de ma passion; qu'ils y aient une grande dévotion, puisqu'ils en appliquent les fruits.

Demander pour les prêtres la grâce de dispenser saintement le sang de Jésus-Christ, par l'administration de la pénitence et des autres sacrements, conférés avec esprit de foi.

*Le samedi.*—Demander par l'intercession de la sainte Vierge, reine du clergé:

1 Le soulagement et la délivrance des âmes des prêtres qui seraient en purgatoire;

2 Pour les prêtres vivants, la plénitude de l'esprit du Sacerdoce et la grâce de bien faire leurs actions journalières.

Vierge sainte, que surtout les prêtres récitent avec piété l'office divin!—Nuits et jours du sacerdoce, bénissez le Seigneur!

*Notre Saint Père le Pape Pie IX, par rescrit du 8 juin 1869, a hautement approuvé ces prières et intentions, et plus de 18 Archevêques et Evêques de France les ont recommandées dans leurs diocèses.*

---

*Publié avec l'approbation de S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal*

# ŒUVRE DES PRÊTRES-ADORATEURS

---

## DIRECTEURS DIOCÉSAINS

- QUEBEC:** R. P. Gaudiose Labrecque, s. s. s., Noviciat des Pères du T. S. Sacrement, Chemin Ste-Foy.
- Trois-Rivières:** M. l'abbé Léon Lamothe. Précieux-Sang, Trois-Rivières.
- Rimouski:** M. l'abbé J. Lionel Roy, directeur du grand Séminaire de Rimouski.
- Chicoutimi:** M. l'abbé F.-X. Frenette, procureur à l'Evêché de Chicoutimi.
- Nicolet:** M. l'abbé F.-A. St-Germain, Evêché de Nicolet.
- MONTREAL:** R. P. Philippe Cayer, s. s. s., 368 Ave. Mont-Royal Est.
- Saint-Hyacinthe:** M. le chanoine L.-T. Proulx, Séminaire de St-Hyacinthe.
- Sherbrooke:** M. l'abbé J.-Chs McGee, Sutton, P. Q.
- Valleyfield:** M. l'abbé J.-S. Edmond Aubin, Collège de Valleyfield.
- Joliette:** Mgr Eustache Dugas, V. G., Eglise St Pierre, Joliette.
- OTTAWA:** M. le chanoine L.-N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.
- Pembroke:** M. l'abbé Henri Martel, La Passe, Ont.
- Mont-Laurier:** M. l'abbé J.-Eug. Limoges, Saint-Jovite, comté de Terrebonne, P. Q.
- TORONTO:** Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood, Ont.
- London:** Rev. Theo. Valentin, St-Joseph's Hospital, London, Ont.
- Hamilton:** Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.
- KINGSTON:** Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.
- Peterboro:** Rev. Patrick J. Kelley, St. Paul's Church, Norwood, Ont.
- HALIFAX:** Rev. Gerald Murphy, St. Patrick's Church, Halifax.
- Charlottetown:** Rev. M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P. E. I.
- Saint-Jean:** M. l'abbé M.-E. Savage, Moncton, N. B.
- Antigonish:** Rev. Michael Gillis, Antigonish, N. S.
- SAINT-BONIFACE:** Mgr Frs.-Az. Dugas, V. G., Archevêché de St. Boniface.
- EDMONTON:** Rev. Père L. Simard, O. M. I., Archevêché de St-Albert.
- REGINA:** Rév. Zéphirin Marois, Archevêché de Regina, Sask.
- 

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ŒUVRE POUR LE CANADA:

R. P. DIRECTEUR, - - - 368 Ave. Mont-Royal Est Montréal.

# NOTICE

— SUR —

## L'Association des Prêtres-Adorateurs

### 1. Obligations.

1. Faire, chaque semaine, une heure continue d'adoration devant le Très Saint Sacrement exposé ou renfermé dans le Tabernacle.

De préférence, la faire avec ses paroissiens à jour et à heure fixes. Dans ce cas, on peut faire l'exposition privée, c'est-à-dire ouvrir le Tabernacle et terminer par la Bénédiction.

2. Envoyer régulièrement, au siège de l'Œuvre, *le billet mensuel* avec indication des heures faites durant le mois.

3. Célébrer une messe, chaque année, pour les associées défunts. Cette messe est privilégiée.

### 2. Avantages principaux.

1. Une indulgence plénière pour toute heure d'adoration, à quelque jour qu'on la fasse, en y priant un peu aux intentions du Souverain Pontife.

2. Les très nombreuses indulgences plénières et partielles dites de *la Station du Saint Sacrement*, pour une simple visite au Saint Sacrement, en récitant six *Pater, Ave et Gloria*.

3. Commencer *Matines et Laudes* tous les jours, à partir de 1 heure de l'après-midi.

4. Faculté de recevoir du *Tiers-Ordre Franciscain* et de donner aux tertiaires réunis en commun l'Absolution générale, *communi formula*.

5. Faculté d'attacher aux chapelets l'indulgence des *Croisiers* par un simple signe de croix.

---

### Ligue Sacerdotale Eucharistique

**BUT:** Promouvoir la Communion fréquente et quotidienne, parmi les fidèles, selon le Décret du 16 Déc. 1905.

**CONDITIONS:** 1. Être inscrit dans la Ligue.—2. S'efforcer, dans toute la mesure possible, par les moyens dont on dispose, de propager la pratique de la communion fréquente.

**AVANTAGES:** Les membres de la Ligue peuvent:

1. Jouir de *l'Autel privilégié* personnel trois fois la semaine.

2. Gagner une indulgence plénière à toutes les fêtes primaires des Mystères de la foi, de la Très Sainte Vierge et des Saints Apôtres.

3. De plus, une indulgence de 300 jours pour chaque œuvre qu'ils feront conformément au but de la Ligue Sacerdotale.

4. Après une retraite de 3 jours, ils pourront donner au peuple la *Bénédiction Papale*, à condition que ces exercices soient dirigés vers une connaissance plus grande et une fréquentation plus assidue de l'Eucharistie.

5. Ils peuvent faire gagner, une fois par semaine, une *indulgence plénière à ceux de leurs pénitents* qui ont coutume de communier tous les jours ou presque tous les jours, (c. à. d. au moins 5 fois la semaine.) Cette concession peut être faite pour plusieurs semaines à la fois.

6. Appliquer aux chapelets les indulgences dites des "Pères Croisiers," par un simple signe de croix.

(Pour user de ce dernier pouvoir, les prêtres inscrits seulement dans la Ligue doivent avoir le *visa* de leur Evêque.)